

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 18 janvier 2021 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2020-12-21

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le vingt et unième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Monsieur Raymond Bisaillon, conseiller district no. 3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assiste également à cette assemblée.

L'enregistrement de cette séance est publié, tel que le permet l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 octobre 2020, sur le site internet de la Ville d'Acton Vale.

La conseillère Suzanne Ledoux a motivé son absence.

Rs.2020-12-389

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 21 décembre 2020 avec la modification suivante :

**REPORTER :**

**L'item 4.2**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-12-390

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 DÉCEMBRE 2020 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 décembre 2020 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance

ordinaire du 07 décembre 2020 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020, tels que rédigés par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CORRESPONDANCE.**

Rs.2020-12-391

**DEMANDE D'APPUI – PRESSION AUPRÈS DU CRTC ET DES TÉLÉCOMMUNICATEURS.**

Attendu que le territoire de plusieurs municipalités de la MRC du Granit, à l'exception de la Ville de Mégantic, est présentement très mal desservi par le réseau de téléphone cellulaire des télécommunicateurs, comme l'a démontré au cours de l'été 2020 une analyse technique réalisée par la firme B2C Tactique Inc.;

Attendu que la MRC du Granit soumet une demande d'appui à la Ville d'Acton Vale pour que le CRTC ainsi qu'aux gouvernements canadien et québécois que les investissements des télécommunications soient déployés prioritairement dans les régions avant d'implanter dans les centres urbains la technologie 5G qui n'augmente qu'à la marge la qualité et l'utilité des services déjà rendus à ces populations;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu ce qui suit :

Que la Ville d'Acton Vale appuie la MRC du Granit dans leur demande auprès du CRTC ainsi qu'aux gouvernements canadien et québécois, que les investissements des télécommunications soient déployés prioritairement dans les régions;

Que la présente résolution soit acheminée à madame Natasha Zabchuk, du conseil de la radiodiffusion et des télécommunications, au ministre du Patrimoine canadien, monsieur Steven Guilbaut, au député provincial, monsieur Alain Lamontagne, ainsi qu'au député fédéral, monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**... L'item 4.2 est reporté à une séance ultérieure.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2020-12-392

**CLUB DE GYMNASTIQUE / ÉQUIPEMENTS DE GYMNASTIQUE.**

Attendu que le Club de gymnastique Les Élans entend voter sa dissolution et la liquidation de ses actifs;

Attendu que le Club demande à la Ville d'Acton Vale un engagement à l'effet que cette dernière viendra chercher la totalité des équipements à ses frais à leur entrepôt, et ce dans les 20 jours et à la condition d'une confirmation par le Club à la Ville qu'une résolution à cet égard a été votée en assemblée extraordinaire des membres;

Attendu que les équipements qui se trouvent dans l'entrepôt sont :

- Un trampoline;
- Une ligne de tumbling complète;
- Deux sets de barres asymétriques;
- Deux mini trampolines;
- Deux tremplins;
- Environ douze petits tapis bleus;
- Trois plans inclinés (moyen);
- Deux tapis de réception;
- Une ligne de saut (tapis).

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu ce qui suit :

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à aller chercher la totalité des équipements à ses frais.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-12-393

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO.12 – CONSTRUCTION DU GYMNASÉ MULTIFONCTIONNEL.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.12, relatif à la construction du gymnase multifonctionnel;

Attendu la recommandation de monsieur Nicolas Bilodeau, architecte de la firme Bilodeau Baril Leeming Architectes;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 12 540.85 \$ plus taxes, à Groupe Drumco Construction Inc. à titre de paiement du décompte progressif no.12;

De financer cette dépense de 12 540.85 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 338-2018;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.12 – Construction du gymnase multifonctionnel.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RENOUVELLEMENT D'UNE ENTENTE AVEC LE CLUB DE GOLF D'ACTON VALE.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a une entente avec le Club de golf d'Acton Vale, relativement à l'accès aux sentiers de ski de fond;

Attendu que pour la saison 2020-2021, il y avait seulement un point de départ pour l'accès aux sentiers de ski de fond, soit au Centre sportif d'Acton Vale;

Attendu qu'une demande a été déposée, à savoir si la Ville d'Acton Vale entendait renouveler ladite entente pour la saison 2020-2021;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De renouveler l'entente avec le Club de golf d'Acton Vale pour la saison 2020-2021, soit à 2 200 \$, plus taxes, Il y aura un seul point de départ pour l'accès aux sentiers de ski de fond, que les départs s'effectueront au Centre sportif, que les sentiers ne se rendront plus au stationnement du Club de golf et qu'une signalisation sera installée à cet effet;

De financer cette dépense à même le poste 02-701-50-521.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Incendie

**Le conseil prend acte.**

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendies
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 530 \$, plus taxes ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-494 à la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) afin de maintenir l'adhésion de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à cette corporation pour l'année 2021.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-12-396

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'approuver les comptes ci-après et qu'ils soient payés:

<b>Liste des comptes à payer :</b>	
• Pour la mi-décembre 2020	170 829.39 \$
<b>Grand Total</b>	<b>170 829.39 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-12-397

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 013-2020.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance extraordinaire de ce conseil, tenue le 14 décembre 2020, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 013-2020 « Règlement établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-12-398

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 014-2020.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 décembre 2020, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'adopter le règlement

suisant :

Rgt. 014-2020 « Règlement numéro 014-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale. »

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-12-399

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 015-2020.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance extraordinaire de ce conseil, tenue le 14 décembre 2020, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 015-2020 « Règlement imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2021 ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-12-400

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 017-2019.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 décembre 2020, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt. 017-2020 « Règlement numéro 017-2020 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles. »

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-12-401

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE À TEMPS PARTIEL, CLASSE 3, AUX SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS.**

Attendu les besoins d'un employé pour le poste temporaire à temps partiel (entretien patinoires extérieures), Services culturels et sportifs, nous procéderons au rappel d'un employé de la saison dernière;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser l'embauche de Pierre Chevanelle selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective en vigueur. Le salaire sera celui d'une classe 3, prévu à la convention.

Nom	Nb d'heure	Durée	Tâches principales
Pierre Chevanelle	Selon les besoins du département	Saison 2020-2021	Entretien des patinoires extérieures

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-12-402

**PROGRAMME D'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES TOURISTIQUES DE LA MONTÉRÉGIE (EDNET) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.**

Attendu que Tourisme Montérégie offre un programme de subvention pour différents projets sur son territoire;

Attendu que la Ville d'Acton Vale souhaite se prévaloir du programme d'aide pour effectuer la refonte de son site Internet en rendant celui-ci adaptatif pour les mobiles et en mettant de l'avant les attraits touristiques de la municipalité;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu ce qui suit :

Que la Ville d'Acton Vale présente une demande d'aide financière à **Tourisme Montérégie** au montant de **10 000\$**, dans le cadre du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 20 000\$, et confirme que la contribution de la Ville d'Acton Vale sera d'une valeur d'au moins 10 000\$ ;

Que la Ville d'Acton Vale autorise madame Vicky Lessard, Coordinatrice Ressources humaines et communications, à signer pour et en son nom de la Ville d'Acton Vale tout formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-12-403

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE PRIME DE TRAVAIL POUR CADRE.**

Le conseiller Raymond Bisillon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter la prime de travail pour cadre relative à l'entretien et le déneigement des sentiers de ski de fond, telle que soumise, de désigner le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**VARIA.**

Monsieur le maire, ainsi que tous les membres du Conseil, souhaitent à tous les citoyens, un joyeux temps des fêtes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Séance du conseil à huis clos, aucun citoyen présent. Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions via le courriel de la greffière. Aucune question de citoyen n'a été transmise.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix minutes (20;10).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date